

# LE PARLEMENT ET LES AFFAIRES EXTERIEURES

## Revue de la situation internationale

**L**ES 3 ET 7 MARS, devant la Chambre des communes formée en comité des subsides, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a fait une revue de quelques événements récents du domaine international. On trouvera, à la page 135, un compte rendu sommaire de son exposé. Les députés suivants ont participé au débat qui s'est poursuivi les 3, 7 et 30 mars: M. Gordon Graydon, député conservateur-progressiste de Peel; M. Angus MacInnis, député CCF de Vancouver-est; M. Solon Low, député créditiste de Rivière-la-Paix; M. J.-A. Bradette, député libéral de Cochrane; M. George Drew, chef de l'opposition; M. M. J. Coldwell, député CCF de Rosetown-Biggar; M. J. M. Macdonnell, député conservateur-progressiste de Greenwood; M. J. H. Blackmore, député créditiste de Lethbridge; M. Jean-François Pouliot, député libéral de Témiscouata; M. John Decore, député libéral de Vègreville; et M. G.R. Pearkes, député conservateur-progressiste de Nanaïmo.

### Relations avec l'U.R.S.S. et certains autres pays d'Europe

Le 22 mars, en réponse à une série de questions de M. A. R. Adamson, député conservateur-progressiste de York-ouest, M. Pearson a déclaré: « La principale restriction imposée aux diplomates canadiens en U.R.S.S. est énoncée dans une ordonnance rendue le 30 septembre 1948 par le ministère soviétique des Affaires étrangères et interdisant aux diplomates étrangers de Moscou de se rendre à plusieurs endroits situés au delà d'un rayon de 50 kilomètres de Moscou et dans la plupart des endroits situés en deçà ». M. Pearson a ajouté: « Nos diplomates qui sont en Tchécoslovaquie, en Pologne et en Yougoslavie ne sont soumis à aucune restriction formelle. Le Canada entretient des missions diplomatiques en U.R.S.S., en Tchécoslovaquie, en Pologne et en Yougoslavie. Ces missions doivent, entre autres choses, développer les relations commerciales et culturelles, dans la mesure du possible ». Quant aux privilèges et immunités accordés aux membres accrédités de l'ambassade de l'U.R.S.S. au Canada, M. Pearson a déclaré que ces personnes jouissent « des immunités et privilèges prescrits par le droit international ». (On pourra lire à la page 153 un article sur les atteintes portées par les pays satellites de l'U.R.S.S. à la structure de l'immunité diplomatique.)

### Mort de l'ambassadeur des États-Unis au Canada

Le 28 mars, les chefs de tous les partis se sont joints au premier ministre, M. Saint-Laurent, pour rendre hommage à la mémoire de M. Laurence A. Steinhardt. Le premier ministre a également émis un communiqué, qui paraît à la page 167.

### Conseil de l'Atlantique-Nord

M. Pearson a déclaré, le 28 mars, que le Gouvernement canadien avait accepté l'invitation du secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royaume-Uni de participer à une réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord qui aura lieu à Londres au début de mai.